



# La Lettre

EDITO

LES INDICES AU  
01/07/2010

CAC 40 : 3 386,79

DJ Euro Stoxx 50 : 2 548,49

Dow Jones : 9 868,34

OAT 10 ans : 3,56 %

Inflation : + 1,6 %  
sur un anIndice réf des loyers : 117,47  
au T1 2010Tranche A par mois :  
2 885 €Tranche B par mois :  
2 885 € à 8 655 €Tranche C par mois :  
8 655 € à 23 022 €

Point AGIRC : 0,4216 €

Point ARRCO : 1,1884 €



Les bureaux de Palmer  
1, allée Elsa Triolet  
33150 CENON

Téléphone : 05 57 77 71 00

Télécopie : 05 57 77 71 01

contact@cfgp.fr

www.cfgp.fr

*Si les asiatiques rêvent de consommer comme nous...  
Nous, nous faisons le cauchemar de travailler comme eux »*

On a coutume de dire que l'histoire est un éternel recommencement, l'Histoire de l'Europe va se répéter au niveau de l'échelle du Monde.

Des millions de paysans chinois, indiens ou d'Asie quittent les campagnes, gagnant les villes. La société industrielle remplace la société rurale. De nouvelles puissances émergent ; hier l'Allemagne et le Japon ; Aujourd'hui l'Inde et la Chine. Les rivalités s'exacerbent, pour le contrôle des matières premières. Les crises financières se répètent comme aux mauvais jours d'un capitalisme que l'on croyait révolu. Ce n'est pas très rassurant.

Le principal risque du XXI siècle tient moins à la confrontation des cultures qu'à celui d'une répétition, au niveau planétaire, de l'histoire de l'occident lui-même.

L'histoire s'est remise en marche. Entre la mort de MAO et la chute du mur de BERLIN, un phénomène nouveau, la mondialisation, a remis à zéro les compteurs de l'histoire humaine : le retour de l'Inde et de la Chine dans le jeu du capitalisme mondial.

*1815 : La chine est la première puissance manufacturière au monde*

*Début XIXème ; l'occident représente 32% de la richesse mondiale*

*1950 : l'occident passe à 68% de la richesse mondiale, et est au cœur du monde*

*2003 : La position de l'occident n'est plus que de 47%*

*Les prévisions 2040 situent l'Occident à 30%.*

Ce constat sévère, est en plus aggravé dans le cas de notre « vieille Europe ». Nous sommes face à un test de réalité. Il ya un divorce entre les défis auxquels l'Europe est confrontée et le calendrier des gouvernements européens. Nous manquons de volonté politique commune au point qu'il n'est pas sûr que la monnaie « Euro » survive. Les risques de disparition sont forts autant par les pays criblés de dettes que par les pays les plus vertueux en matière de déficit.

Le commerçant chinois n'est pas notre ennemi, notre ennemi c'est nous ! Notre part d'arrogance, nos certitudes et notre paresse serviront de « terreau » à nos échecs. Le succès endort et nous nous sommes endormis.

Il faudra avoir sans doute plus de modestie à l'égard de l'autre, d'ambition à l'égard de nous-mêmes, et de croyance en l'avenir. Le changement est inéluctable. Il nous faudra enfin ouvrir les yeux.

Nos principales richesses résident dans notre pouvoir de créativité et dans le respect de l'autre. Brandissons-le comme notre étendard !

*Congés d'été*

*Comme chaque année maintenant depuis plus de 2 ans,  
nos bureaux resteront ouverts cet été.*

*Nous travaillerons en effectif réduit du 19 juillet au 9 août 2010.*

*Bonnes vacances à tous !*



**CFGP**  
CONSEIL FINANCE GESTION DE PATRIMOINE  
À TOUTES LES ÉTAPES DE LA VIE FAIRE AVEC VOUS LES BONS CHOIX

## RAPPEL

### Vos interlocuteurs

#### Direction et Conseillers

**F. Fourcade :**

05 57 77 71 02

**A. Sirieix :**

05 57 77 71 09

**R. Andrieu :**

05 57 77 71 05

**X. De Sevin :**

05 57 77 71 04

#### Assistance commerciale

**M-L. Meulebrouck :**

05 57 77 18 42

**S Vidal :**

05 57 77 71 00

**S Cornil :**

05 57 77 71 00

**S Lavery :**

05 57 77 18 40



## ACTUALITES

### ACTUALITE FINANCIERE

#### *Votre participation à la réduction de la dette publique ?*

L'Etat a présenté son projet de réforme budgétaire pour 2011. Les « postes » suivants seront touchés :

- **Aide au logement (APL) ou demi-part fiscale pour votre enfant ?** Il faudra choisir.

La perte de l'APL, sur un loyer moyen représente sur une année environ 2 400 €.

La perte de la demi-part pour une famille de trois enfants avec des revenus mensuels de 3 500 €, représente 587 €.

- **Emploi à domicile :** la réduction ne concerne que l'abattement des cotisations patronales, et non la réduction d'impôt pour l'emploi d'une aide à domicile.

Concrètement, pour une femme de ménage à 10 € de l'heure net, employée 20h par semaine, le surcoût sera de 39€/mois ; pour une « nounou » payée 882€/mois, le surcoût s'élèvera à 86 € /mois.

- **L'allocation adulte handicapé :** l'augmentation prévue sera lissée sur 6 ans au lieu de 5 ans.

### ACTUALITE FISCALE

#### *Le projet de réforme de notre système de retraite*

Le système français de retraite est confronté à des déficits qui menacent sa pérennité : 32,3 Mds € en 2010, 45 Mds € en 2020 selon le Conseil d'orientation des retraites. Cette situation qui résulte du vieillissement démographique a été accélérée par la crise.

**Pour répondre aux enjeux démographiques, le gouvernement a annoncé son projet de loi résumé dans ces grande lignes :**

*L'âge légal de départ à la retraite, fixé aujourd'hui à 60 ans sera progressivement porté à 62 ans en 2018.*

Cette augmentation sera progressive :

- L'âge augmentera au rythme de 4 mois par an, à partir du 1er juillet 2011, pour atteindre 62 ans en 2018.
- Cette augmentation se fera par année de naissance : ceux qui sont nés après le 1er juillet 1951 devront travailler 4 mois de plus ; ceux qui sont nés en 1952, 8 mois de plus et ainsi de suite jusqu'à ce que l'on atteigne 62 ans en 2018 pour les assurés nés en 1956.

Cette mesure sera applicable dans l'ensemble des régimes de retraite de base : ceux du secteur privé comme ceux de la fonction publique. L'augmentation de l'âge de la retraite ne sera pas applicable à deux catégories d'assurés :

- Ceux qui bénéficient du dispositif « carrières longue » ; Tous les salariés ayant commencé leur vie professionnelle avant 18 ans continueront de partir à la retraite à 60 ans. Les salariés ayant commencé à travailler à 14 ou 15 ans pourront partir à la retraite à 58 ans.

- Ceux qui pourront prétendre à un départ anticipé au titre de la pénibilité. (1er avantage : pour ces assurés, l'âge de la retraite ne sera pas augmenté. Il restera fixé à 60 ans, 2ème avantage : cette retraite sera attribuée à taux plein même s'ils n'ont pas validé tous leurs trimestres. Ils ne subiront aucune décote.

S'agissant des régimes spéciaux, il faut tenir compte du fait que la réforme mise en œuvre par le Gouvernement a pris effet à compter du 1er juillet 2008. Le gouvernement a donc décidé de faire débiter l'augmentation de l'âge de la retraite dans ces régimes au 1er janvier 2017. L'âge de la retraite augmentera ensuite dans ces régimes au même rythme que dans les régimes du secteur privé et de la fonction publique.

Le Gouvernement a décidé de renforcer l'équité et la solidarité de notre système de retraites en demandant un effort supplémentaire aux hauts revenus, aux revenus du capital et aux entreprises

• La tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu sera augmentée d'1 point (41% au lieu de 40% aujourd'hui). Cette hausse ne sera pas prise en compte dans le bouclier fiscal.

• Les stock-options seront davantage taxées.

• Les retraites-chapeaux seront davantage taxées.

• Les prélèvements forfaitaires sur les revenus du capital et du patrimoine seront augmentés d'un point.

• Les dividendes perçus par les actionnaires seront davantage taxés, par la suppression du crédit d'impôt sur les dividendes.

• Enfin, les plus-values de cession d'actions et d'obligations seront désormais taxées à l'impôt sur le revenu quel que soit le montant des cessions réalisées.

• La dernière catégorie de mesures concerne des niches sociales dont bénéficient les entreprises.

• La mesure la plus importante concerne le calcul annuel des allègements généraux de charges patronales. Cette mesure représente une économie de 2 milliards d'euros.

#### ZOOM SUR...

#### *Un nouveau partenaire AZUR PATRIMOINE*

Dans notre recherche permanente de qualité et de sécurité pour nos clients, le groupe CFPG a sélectionné un nouveau partenaire spécialisé dans la gestion des fonds garantis. Azur patrimoine, filiale patrimoniale du groupe MMA vie, propose un contrat d'assurance vie, dont la principale caractéristique est la recherche d'un fonds garanti performant.

2006	4.40 %	2008	4.20 %
2007	4.40 %	<b>2009</b>	<b>4.00 %</b>

Ce contrat est ouvert à de nombreuses OPCVM. Il bénéficie et propose les mêmes options de gestion offerts par tous les contrats d'assurance vie de gestion privée.

Aujourd'hui, le groupe CFPG est heureux d'étoffer son offre et d'accentuer son indépendance pour vous suivre à toutes les étapes de la vie et faire avec vous les bons choix.